

JEUNES EN LIBRAIRIE - FÉ NÈT LIVR 2026/2027

MODE D'EMPLOI DÉTAILLÉ

Votre projet de parcours du livre est retenu pour l'opération portée par La Réunion des Livres : Jeunes en librairie - Fé nèt livr.

Félicitations et merci pour votre engagement !

I. EN QUOI CONSISTE LE PARCOURS ?

L'objectif de ce parcours est de découvrir la filière du livre à travers un projet de classe.

Votre accompagnement comprend :

1. Une sortie en librairie - qui doit avoir lieu au plus tard le 31 mai

- Une liste de librairies vous est adressée. Une fois votre choix effectué, vous en informez la chargée de mission de La Réunion des Livres, afin qu'elle organise la visite avec la librairie en fonction des disponibilités que vous lui communiquez. **Si possible, le planning des rencontres est défini pour le 30 novembre au plus tard.**
- La visite en librairie inclut une partie d'échanges avec le libraire pour découvrir son métier.
- Un chèque-lire d'un montant de 30 euros est attribué par élève, ce qui lui permet d'acheter le(s) livre(s) de son choix pour initier sa (première) bibliothèque personnelle. Sont exclus les livres scolaires et la papeterie.
- Les chèques-lire sont livrés directement chez le libraire avant la visite : il est donc important de communiquer à la chargée de mission le nombre exact d'élèves.
- Les chèques-lire doivent rester en librairie, même en cas d'absence de l'élève.
- En cas d'absence, vous avez deux possibilités :
 - Prendre les livres à la place de l'élève selon ses souhaits.
 - Indiquer le nom de l'élève au libraire : l'élève, dans un délai d'un mois, peut récupérer lui-même ses ouvrages.
- Si vous en avez la possibilité, prendre des photos et les transmettre à la chargée de mission.

2. Une rencontre avec un professionnel de la filière du livre (en plus du libraire) qui doit avoir lieu au plus tard le 30 juin

- Pour les établissements du 1^{er} degré, toutes les rencontres sont financées par le dispositif.
- Pour les établissements du 2nd degré, **toutes** les rencontres sont prises en charge par le Pass Culture. Ci-dessous la procédure :
 - Faire signer l'attestation de prise en charge par le chef d'établissement et la renvoyer au plus tard le 21 septembre.
 - Envoyer par mail votre demande de création d'offre Pass Culture à la chargée de mission.
 - Une fois que l'offre Pass Culture est créée, elle devient visible sur Adage.
 - Il vous appartient de la préserver puis de la faire valider par le chef d'établissement.
 - **Nous vous recommandons de préserver l'offre, voire de la faire valider avant le 19 décembre.**
- Le parcours est mutualisé : chaque intervenant doit rencontrer les deux classes sur une matinée ou une après-midi. Nous vous invitons à mixer les profils : auteur, illustrateur, éditeur, graphiste, imprimeur...
- L'intervenant sera amené à parler de son parcours métier, de sa pratique au quotidien, de

questions telles que : comment fait-on pour être édité, quels sont ses outils, comment l'œuvre devient-elle livre...

- Cette rencontre n'a pas vocation à se décliner sous la forme d'un atelier. Si l'établissement souhaite prolonger la rencontre par un atelier ou une série d'ateliers, alors cette extension sera à financer par l'établissement (d'autres dispositifs tels que le Pass Culture pourront être mobilisés).
- Si vous en avez la possibilité, prendre des photos et les transmettre à la chargée de mission.
- **Les rencontres peuvent avoir lieu en établissement scolaire ou en bibliothèque-médiathèque.**

3. Une sortie en bibliothèque ou médiathèque

- Le réseau de lecture publique est partenaire de l'opération. Le but de la visite est de découvrir la bibliothèque ou la médiathèque en tant que lieu de découverte du livre où il se passe toujours quelque chose : rencontres d'auteurs, ateliers, lectures, animations culturelles...
- Vous indiquez à la chargée de mission la bibliothèque ou médiathèque choisie afin qu'elle organise la visite en fonction des disponibilités que vous lui avez communiquées.
- La Bibliothèque départementale de La Réunion peut également accueillir les classes : c'est l'opportunité de découvrir une bibliothèque patrimoniale. Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France, attributaire du dépôt légal, la BDR collecte l'ensemble de la production imprimée de l'île. Pour toute visite de la BDR, le Département, sous certaines conditions, peut prendre en charge le coût du bus.
- Si vous en avez la possibilité, prendre des photos et les transmettre à la chargée de mission.
- Il est aussi possible d'inclure la visite d'un salon du livre local dans le parcours.

II. QUI PAIE QUOI ?

- L'opération est financée par la DAC de La Réunion, la région Réunion et la Sofia (chèques-lire + rémunération des intervenants dans le premier degré).
- Dans le second degré, le ou les intervenants (deux maximum) sont à la charge des établissements via le Pass Culture.
- Le transport vers la librairie comme la bibliothèque - médiathèque est à la charge des établissements scolaires.

III. ORGANISATION

Toute communication est à faire à :

La chargée de mission, Jeunes en librairie – Fé nèt livr

jeunesenlibrairie974@gmail.com

Tél : 0693 83 17 36

- La chargée de mission fait le lien entre les librairies, bibliothèques ou médiathèques et professionnels du livre.
- A la fin de votre parcours, la chargée de mission vous transmet un bilan succinct à compléter et à lui retourner dès que possible. Vous pourrez également y joindre les éventuelles photos prises.

IV. RESSOURCES

Vous pouvez préparer vos rencontres en vous appuyant sur les ressources de l'opération : série de capsules vidéo documentant l'itinéraire du livre et les métiers de la filière, livret, fiches d'activités,

bibliographie, recensement des librairies, intervenants et réseaux de lecture partenaires.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner !